

Fiche n°2 : L'information en images

Les images permettent d'aérer le blog, de le rendre plus esthétique et d'accrocher l'œil du lecteur. Elles peuvent avoir une fonction illustrative (elles viennent compléter le texte) ou directement informative (ce sont elles qui donnent l'information, elles se suffisent à elles-mêmes).

1) LE DESSIN DE PRESSE

- **Le dessin est le ventre de l'article**

Il n'y a pas que les mots pour évoquer l'actualité ... Si tu n'as pas envie d'en parler, mais que les idées te viennent en image, n'hésite pas ! Il faut que le dessin représente le fait d'actualité dans sa globalité, que l'on comprenne le message que tu veux faire passer. Le dessin de presse est soumis aux mêmes règles déontologiques que les textes (voir fiche n°1). Tu peux créer des dessins « muets », ou des bandes-dessinées.

- **Le dessin vient illustrer le texte**

Dans une équipe de rédaction, il peut y avoir des auteurs et des illustrateurs. Les dessins viennent alors compléter l'information donnée dans le texte. Il ne faut pas que ce soit une répétition du texte, mais un complément. Le ton peut être humoristique, ou le dessin tout simplement artistique.

- **Conseils techniques**

Prend une feuille A4 et réalise un dessin en pleine page, délimité par un cadre. Utilise des couleurs vives (feutres, encre, peinture plutôt que crayons de couleurs qui risquent de ne pas suffisamment ressortir), repasse tes contours et tes textes (si tu réalises une BD) au feutre noir.

Demande au professeur de scanner ton dessin, et d'enregistrer le scan au format JPEG. Tu pourras ensuite l'intégrer au blog (voir fiche n° 3) en ajoutant juste un titre à ton article.

2) LA PHOTO DE PRESSE

- **Tu veux utiliser une image d'Internet pour illustrer ton article**

Tu dois faire attention à deux critères très importants : l'image doit être pertinente (adaptée au texte) et libre de droits d'usage et de distribution. La plupart des images que tu trouveras sur un moteur de recherche de type Google images sont protégées par des droits d'auteur, tu n'as pas le droit de les réutiliser pour ton propre article.

Pour filtrer ta recherche, voici la marche à suivre :

- Ouvre Google images et tape les mots clés de ta recherche
- Ouvre les options en cliquant sur le  en haut à droite de l'écran de résultats
- Clique sur « Recherche avancée », puis « droits d'usage » (tout en bas), et choisis « libre de droit d'usage et de distribution ». Clique à nouveau sur Recherche avancée pour activer ta recherche.

Pour intégrer l'image à ton article, reporte-toi à la fiche n°3.

- **Tu veux illustrer ton article avec une photo que tu as prise toi-même**

Tu es l'auteur de la photo, donc pas de problème pour les droits d'auteur ! Par contre tu dois faire attention au droit à l'image : les personnes que tu as prises en photo doivent te donner l'autorisation de la diffuser sur le blog. Pour cela, munis-toi d'un formulaire d'autorisation le jour où tu prends la photo. Ce formulaire doit mentionner l'adresse du blog, le nom et le prénom de chaque personne et une autorisation signée (si c'est une personne mineure, l'autorisation doit être signée par ses responsables légaux). Si tu n'as pas cette autorisation, tu ne peux pas utiliser ta photo, à part si les personnes ne sont pas reconnaissables (prises de loin ou de dos).